

Financer la riziculture familiale pour améliorer la performance des grands barrages



POINTS CLÉS

- Pour que les performances des périmètres rizicoles justifient les investissements réalisés, l’État doit améliorer les conditions d’accès au crédit de campagne.
- Les organisations de producteurs ont également un rôle essentiel à jouer, mais leur manque de légitimité ou leurs faibles capacités d’organisation et de gestion limitent leur aptitude à répondre aux besoins des producteurs.
- Pour être efficace, le système de crédit doit permettre aux producteurs de résister à une mauvaise campagne agricole et tenir compte des délais de commercialisation pouvant empiéter sur la suivante. C’est l’absence de système de gestion des risques, plus que l’absence de garantie bancaire, qui limite l’accès des plus pauvres aux crédits.
- Pour limiter les besoins en financement et améliorer les revenus des producteurs, la priorité des services de recherche et de conseil agricole doit être le développement de systèmes rizicoles moins coûteux.

Les grands barrages rizicoles ne sont justifiés économiquement que si les producteurs obtiennent de hauts rendements, ce qui implique un recours aux variétés à fort potentiel génétique et l’utilisation intensive d’intrants agricoles (engrais, pesticides). La majorité des producteurs n’a pas accès au crédit et ne peut acheter la totalité des intrants nécessaires, ce qui l’oblige à réduire les surfaces cultivées ou à appliquer des doses inférieures aux préconisations. Les résultats sont alors globalement moindres qu’espérés et les performances de certains producteurs particulièrement faibles. Pourtant, des expériences montrent que le crédit de campagne à la riziculture est viable, à condition de maîtriser les risques et d’impliquer l’ensemble des acteurs locaux dans la recherche de solutions adaptées.

La riziculture irriguée, un système intensif en capital

Les périmètres irrigués de Sélingué (Mali), Bagré (Burkina Faso) et Niandouba (bassin de l’Anambé, Sénégal), analysés dans le cadre de la Global Water Initiative (GWI), ont été orientés vers la riziculture intensive. Ce modèle productif répond aux objectifs classiques d’augmentation de la disponibilité en céréales afin d’assurer l’autosuffisance alimentaire.

La riziculture irriguée est très exigeante en capital financier. Les semences « améliorées » issues de la « révolution verte » requièrent l’emploi de fortes doses d’intrants pour donner de bons rendements : engrais, herbicides, etc. A cela, il faut ajouter les charges liées à la distribution de l’eau (pompage, entretien et gestion des infrastructures), le coût des services pour les producteurs ne disposant pas de tous les équipements (préparation du sol, battage du riz, transport de la récolte), voire le coût des journaliers au moment des pics de travail (repiquage, récolte).

Au contraire, les systèmes paysans qui existaient avant le développement de l’irrigation étaient essentiellement des systèmes pluviaux extensifs, peu exigeants en intrants. Pour développer une riziculture irriguée intensive, les États ont dû mettre en place divers services dans la zone d’installation des barrages : appui et conseil technique, approvisionnement en intrants, mécanismes d’accès aux équipements, filières de transformation et commercialisation

du riz. Comme ils contrôlaient aussi la commercialisation, il leur était facile de déduire – au moins partiellement – ces coûts de production du prix à payer au producteur pour sa récolte.

Avec le désengagement de l’État, la nécessité du crédit agricole

À la fin des années 1990, les politiques d’ajustement structurel ont conduit à un désengagement des États au profit d’organisations paysannes et d’opérateurs privés censés fournir ces services d’appui aux producteurs. Au Sénégal, la libéralisation du secteur rizicole au début des années 1990 a été marquée par la dévaluation du franc CFA (FCFA) et la dissolution de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix. Localement, la libéralisation a provoqué le désengagement de la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI), responsable de la fourniture des intrants et services aux producteurs et seul acheteur de la production locale.

L’abandon partiel ou total de la fourniture d’intrants et de services par les sociétés d’aménagement ou l’État, sous forme d’avances sur récolte, oblige les producteurs à payer les intrants et les services fournis par les opérateurs privés avant d’avoir commercialisé leur récolte.

Or, comme le montre le Tableau 1, les coûts de production sont très élevés, autour de 400 000 FCFA (600 euros) par campagne à Bagré,

et doivent être en grande partie préfinancés. Les revenus dégagés par une campagne rizicole, aux alentours de 200 000 FCFA, ne permettent donc pas aux producteurs de financer eux-mêmes la suivante.

Pour accompagner le désengagement des structures publiques, les États ont mis en place des banques spécialisées dans l'agriculture, comme les « caisses nationales de crédit agricole » ou les « banques nationales de développement agricole ». Elles ont été chargées de financer les crédits de campagne agricole, mais les taux de remboursement ont généralement été mauvais, mettant les établissements bancaires dans des situations financières délicates. Les ajustements structurels ont amené les États à pratiquer des politiques de crédit plus restrictives et les banques à mettre davantage en avant les règles prudentielles. Certaines banques ont fait faillite, d'autres ont fortement limité leur intervention dans le secteur agricole, ou se sont même parfois retirées du crédit agricole.¹

C'est le cas de l'Anambé au début des années 2000. À cette époque, de mauvaises récoltes n'ont pas permis de rembourser les dettes auprès de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) du Sénégal, qui

s'est retirée du financement de la riziculture dans la zone. En l'absence de crédit, seul un petit nombre de producteurs disposant d'autres sources de revenu ou d'épargne (troupeau, transferts de migrants, etc.) a pu continuer à mettre en valeur sa parcelle rizicole. Les autres ont limité l'impact en diminuant les surfaces ou les quantités d'intrants utilisées (utilisation de semences propres, diminution des doses d'engrais). Beaucoup ont complètement arrêté la riziculture, impliquant de faibles taux de mise en valeur des aménagements.

En l'absence de crédit, les producteurs ont parfois recours à des avances auprès de commerçants. Ce type de crédit, aux taux usuriers, oblige à vendre la récolte au prix fixé par le commerçant ayant fait crédit, rognant ainsi sur les revenus et les possibilités d'autofinancer les campagnes. Ainsi, à Bagré, au Burkina Faso, où la CNCA a suspendu ses financements suite aux impayés de crédits de campagne et d'équipement, les commerçants fournissent un sac d'engrais en début de campagne (22 000 FCFA) contre deux sacs de riz en fin de campagne (2 x 15 000 = 30 000 FCFA), soit un taux d'intérêt sur six mois de 36 %. Beaucoup de producteurs ont donc réduit leur consommation d'engrais pour faire face à ces coûts.

Les difficultés d'accès au crédit de campagne ont en retour des impacts négatifs sur les surfaces cultivées, les niveaux de rendement et les revenus des producteurs.

Tableau 1. Coûts de production et revenus d'un hectare de riz irrigué à Bagré en 2013 (en FCFA)

Coûts de production par campagne	Bagré (2 campagnes)	
	Sans équipements de traction animale	Avec équipements de traction animale
Produit brut	540 000	600 000
Intrants	178 500	225 500
Services	193 000	113 000
Redevance	30 000	30 000
Coût de production total/ha	401 500	368 500
Revenu agricole/ha	138 500	231 500

Mauvaises performances et échecs du crédit agricole : un cercle vicieux ?

Le risque en agriculture est généralement lié à des événements climatiques (sécheresse, inondation), humains (maladie), écologiques (prédateurs) ou économiques (prix). Pourtant, la riziculture irriguée est notablement plus risquée que les cultures pluviales traditionnelles (voir Encadré 1).

On distingue les risques suivants :

- **Climatiques** : l'irrigation n'élimine pas totalement les risques climatiques, comme les inondations lorsque les pluies sont trop abondantes pour être évacuées par le système de drainage, ou l'engorgement des parcelles qui empêchent les tracteurs de labourer ou les moissonneuses de récolter.
- **Économiques** : les problèmes de commercialisation sont fréquents lorsque les volumes de production dépassent les capacités de transformation ou les besoins du marché local. S'il ne réussit pas à commercialiser sa production, le riziculteur ne peut pas rembourser son crédit, et ne peut donc prétendre à un crédit pour la campagne suivante. D'autre part, les prix payés aux producteurs sont souvent contraints par des politiques nationales favorisant les importations à bas coût.
- **Techniques** : les problèmes de conception ou de réalisation des aménagements (parcelles mal planées, mal drainées, trop filtrantes, pente

Encadré 1. Risque agronomique et remboursement du crédit

Dans l'Anambé, les pluies hors saison de janvier 2002 ont conduit à des pertes de récoltes et à de faibles taux de remboursement du crédit : sur 93 millions de FCFA, 33 % ont été remboursés. Faute d'un accord avec l'État sénégalais pour déclencher le Fonds de calamités, entraînant une compensation ou un moratoire sur les dettes, la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal s'est retirée du financement de la riziculture.

À Bagré en 1998, les producteurs ont bénéficié de prêts pour des intrants et des équipements, qui ont coïncidé avec deux mauvaises années, 1998 et 1999, dues à l'introduction d'une variété de riz dont la technique était mal maîtrisée et qui a entraîné de très mauvaises récoltes. Certains ont dû faire face aux crédits en cours ainsi qu'à leur besoin de subsistance en vendant la plupart des ressources matérielles dont ils disposaient, notamment les équipements et animaux de trait acquis grâce au crédit.

En 2014, c'est le manque d'information sur la disponibilité en eau dans le barrage en saison sèche qui a pénalisé les producteurs. N'ayant pas été avertis par Bagrépôle de l'état critique de la ressource, ils se sont endettés via leurs organisations pour accéder au crédit de campagne, mais n'ont pu obtenir une récolte satisfaisante par manque d'eau.

trop importante, etc.) ont souvent été à l'origine de difficultés de mise en valeur ou de mauvais résultats agronomiques. À ces problèmes structurels, il convient d'ajouter les risques liés à l'introduction de nouvelles techniques (variétés de semences, repiquage, etc.) ou à la défaillance de matériels (pompes, tracteurs), qui peuvent avoir des impacts très forts sur les rendements. À noter également les risques liés au manque d'entretien des ouvrages, qui augmentent d'autant plus avec le vieillissement que les maintenances réalisées sont souvent très insuffisantes.

- **Organisationnels** : le fonctionnement des aménagements rizi­coles demande une organisation collective pour le respect du calendrier cultural, l'accès à l'eau et, bien souvent, l'approvisionnement en intrants et en services. L'insuffisance, aux périodes critiques, de la disponibilité en intrants ou en équipements de mécanisation pour la préparation du sol, la récolte ou le post-récolte sont autant d'aléas pour les revenus des producteurs. Les phases de transition entre le système administré par l'État et le système libéralisé ont apporté des difficultés, les organisations de producteurs et privées peinant à mettre en place des services efficaces. Dans le cas des barrages à vocation mixte (agriculture et électricité), la priorité donnée à la production d'électricité a souvent réduit l'eau disponible pour la riziculture de contre-saison, avec des conséquences parfois dramatiques pour les producteurs.

Aux problèmes structurels auxquels font face les producteurs (problèmes liés aux aménagements et à la maîtrise technique et économique de la filière rizicole) s'ajoutent les risques inhérents au niveau de technicité et d'organisation que nécessite la riziculture irriguée. Les aléas ayant un impact sur leurs revenus ne manquent pas et les bénéfices obtenus les bonnes années ne sont pas assez élevés pour y faire face. Les producteurs qui exploitent des surfaces réduites et dont le revenu dépend essentiellement de la riziculture ne peuvent alors faire face au remboursement des crédits.

Les mauvaises performances des systèmes rizi­coles sont donc à la fois un facteur expliquant les problèmes de remboursement et une conséquence des difficultés d'accéder au crédit.

L'accès aux intrants et services agricoles, une question d'organisation ?

Le désengagement de l'État a poussé le secteur privé et les organisations de producteurs à jouer un rôle plus important dans la fourniture de services.

L'échec du financement du monde rural par l'État a suscité le développement d'institutions de microfinance favorisant une amélioration des performances des exploitations (voir Encadré 2). Les organisations de producteurs jouent un rôle essentiel, puisqu'elles contractualisent avec

Encadré 2. Les organisations paysannes s'impliquent dans l'accès au crédit et aux intrants

A Sélingué, au Mali, de nombreux producteurs ont obtenu du crédit grâce aux organisations de microfinance comme Kafo Jiginew. Pour accéder au crédit, il faut être membre d'une coopérative de production, caution solidaire de l'emprunteur, et avoir une garantie technique de l'Office de développement rural de Sélingué (ODRS) attestant de la possession d'une parcelle dans le périmètre.

Depuis l'arrivée des structures de microfinance dans la zone, les producteurs respectent mieux le calendrier agricole et les itinéraires techniques ; il en a résulté une baisse des abandons de parcelles par les producteurs ou des retraits de parcelles par l'ODRS, car la production s'est améliorée et permet le paiement de la redevance et le remboursement du crédit. Les taux d'impayés seraient de moins de 5%.

Pour le crédit de campagne, l'Union des producteurs de riz de Bagré, au Burkina Faso, a négocié avec les acteurs de la filière. La Coris Bank finance pour 200 millions de FCFA de crédit de campagne, versés à la Compagnie industrielle de production agricole et marchande (CIPAM, basée à Bobo Dioulasso), qui fournit les intrants à l'Union. Cette dernière les répartit entre ses membres dont elle reçoit en retour le riz, qu'elle remet à un transformateur chargé du décorticage. Celui-ci le vend ensuite à la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS), qui paie directement la banque.

Ce système est original et permet à l'Union de rendre des services à ses membres sans s'impliquer dans la gestion de l'argent. La production sert de garantie grâce à une convention signée entre l'Union et les transformateurs.

les institutions de microfinance ou garantissent solidairement le remboursement de la dette.

Ces expériences offrent des pistes pour sortir du cercle vicieux du manque d'accès aux intrants et aux services et de la précarité économique des producteurs. Toutefois, un certain nombre de défis reste à relever :

- Les institutions publiques n'ont pas assez soutenu les coopératives agricoles et les organisations paysannes, dont elles avaient pourtant appelé de leurs vœux la mise en place, et limitent même parfois leur efficacité (voir Encadré 3). Souvent créées sous l'impulsion des offices de développement lors du désengagement de l'État, ces organisations peinent à définir leur mission et à rendre des services à leurs membres.
- Les politiques publiques ne tiennent pas suffisamment compte des organisations existantes dans leurs stratégies d'intervention. À Bagré, la distribution d'engrais subventionnés par l'État entre parfois en contradiction avec les programmes des organisations paysannes pour subvenir aux besoins de leurs membres.
- Les crédits de campagne sont parfois mal adaptés aux besoins des producteurs. Les délais de remboursement sont souvent trop courts pour permettre de bien commercialiser le riz, et les difficultés à rembourser très rapidement un crédit peuvent compromettre l'accès au crédit de la campagne suivante.

Encadré 3. La SODAGRI et les organisations des producteurs dans l'Anambé

Pour des besoins de prise en charge des fonctions économiques du bassin de l'Anambé, les producteurs ont été incités, au moment du désengagement de la SODAGRI, à s'organiser en Groupements d'intérêt économique (GIE), pour l'accès au foncier et au crédit ; en Union hydraulique, pour la gestion de l'eau ; et en Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé (FEPROBA) pour servir d'interface avec la SODAGRI et l'extérieur.

Ces organisations ont en commun des problèmes de fonctionnement ; un manque de services en matière d'appui-conseil, de renforcement de capacités, d'accès aux intrants et aux financements, de gouvernance foncière et de gestion de l'eau ; un manque de transparence ; et un faible renouvellement des dirigeants. Un diagnostic institutionnel a relevé que si la FEPROBA a réussi à assumer plus ou moins correctement ses fonctions de plaidoyer et de représentation, de fortes insuffisances persistent dans la gestion administrative et technique, aggravées par l'inexistence de personnel technique et le manque de formation des dirigeants.

La SODAGRI a également brouillé le jeu institutionnel en favorisant la création des sections villageoises de coopératives afin de les substituer aux Unions et à la FEPROBA, créant un climat de méfiance chez les organisations paysannes.

CONCLUSIONS

La majorité des riziculteurs des périmètres irrigués ne dispose pas de ressources financières propres suffisantes pour assurer la bonne mise en valeur de leurs parcelles. Faute de disposer d'un système de crédit accessible pour financer la campagne agricole, ils limitent fréquemment les surfaces plantées dans les zones aménagées et reportent leur force de travail vers les cultures pluviales, s'ils y ont accès. Une autre stratégie consiste à réduire les coûts en intrants, entre autres par la diminution des doses d'engrais et l'utilisation de semences propres.

L'absence d'un système de crédit de campagne efficace, accessible aux producteurs ayant peu de ressources et permettant la gestion des risques, limite donc leurs capacités à exploiter les périmètres aménagés à grands frais par l'État et à obtenir les performances techniques et économiques qui ont justifié ces aménagements. Par ailleurs, il est source de différenciation entre ceux qui peuvent autofinancer leur production et ceux qui n'en ont pas les moyens, les premiers profitant de l'incapacité des seconds à mettre en valeur leurs parcelles pour augmenter leur propre accès au foncier via des contrats informels de location.

Les politiques publiques ne peuvent se désintéresser de l'accès au crédit de campagne et aux intrants, qui conditionne l'atteinte des

objectifs de sécurité alimentaire assignés aux coûteux périmètres irrigués. Elles doivent toutefois le faire en prenant en compte les dynamiques d'organisation existantes entre les acteurs privés et les organisations paysannes.

Il faut cependant aussi questionner la pertinence des systèmes rizicoles mis en place dans le cadre de projets de grand barrage, dans la mesure où ceux-ci présentent des coûts de production très élevés et n'offrent que de faibles revenus. Les réflexions sur les alternatives aux paquets techniques prescrits par les offices de développement sont insuffisantes, alors que des options susceptibles de faire baisser les coûts de production existent et devraient être testées localement. On pense à l'amélioration de la gestion de la fertilité des parcelles (fumure organique, calcaire, engrais verts), à la maîtrise hydraulique (gestion de la lame d'eau), au meilleur équipement des producteurs pour la culture, la récolte et le post-récolte, ou encore à la diminution des coûts d'irrigation.

Frédéric Bazin

Chargé de programme sur la gestion des ressources naturelles à l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM)

f.bazin@iram-fr.org

Notes

Cette note politique est fondée sur les données recueillies dans des études de recherche sur les barrages à Bagré (Burkina Faso), Sélingué (Mali) et Niandouba / Confluent (Sénégal) et un rapport de synthèse :

- Guèye, B. (2014) Spécialisation ou diversification ? Perspectives divergentes sur la riziculture irriguée par trois grands barrages dans le Sahel. GWI (Afrique de l'Ouest).
- Hathie, I., Diouf, L., Diouf, M., et Kama, M. (2013). Les enjeux pour les petits producteurs dans l'irrigation à grande échelle – cas du barrage de Niandouba et Confluent (Anambé), Sénégal. GWI (Afrique de l'Ouest).
- Kergna, O. A., Cissé, I., et Meïté, F. (2013). Les enjeux pour les petits producteurs dans l'irrigation à grande échelle – cas du barrage de Sélingué, Mali. GWI (Afrique de l'Ouest).
- Ouédraogo, O., Sedogo, S. A. (2014). Les enjeux pour les petits producteurs dans l'irrigation à grande échelle – cas du barrage de Bagré, Burkina Faso. GWI (Afrique de l'Ouest).

1. François Doligez et Dominique Gentil : Le crédit rural in : *Mémento de l'agronome*, chapitre 223, MAE/Cirad/Gret/CTA, 2002.

GW EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Global Water Initiative en Afrique de l'Ouest est un projet de recherche-action et de plaidoyer.

Nous travaillons avec les exploitants familiaux et les gouvernements pour concevoir des politiques et pratiques qui améliorent la sécurité alimentaire et les moyens de vie des ménages dans le contexte des grands barrages à buts multiples.

Le projet est financé par la Fondation Howard G. Buffett et mis en œuvre par IIED et l'UICN.

www.gwiwestafrica.org

UICN

L'Union internationale pour la conservation de la nature aide à trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'environnement et du développement actuels.

Valoriser et conserver la nature, assurer une gouvernance efficace et équitable de son utilisation, et développer des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement, tels sont les domaines dans lesquels s'exercent les activités de l'UICN.

www.iucn.org

IIED

L'Institut international pour l'environnement et le développement promeut le développement durable, en reliant les priorités locales aux défis mondiaux. Nous soutenons certaines des populations les plus vulnérables du monde pour mieux faire entendre leurs voix dans la prise de décision.

www.iied.org

Pour plus d'information sur la Global Water Initiative en Afrique de l'Ouest, contacter : **Jamie Skinner**
jamie.skinner@iied.org